

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE  
Arrondissement de MORLAIX  
Canton de LANDIVISIAU  
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2022 / 253  
Portant interdiction de stationnement et de circulation  
A l'occasion du 66<sup>ème</sup> Petit Tour de France.

Le Maire,

VU les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,

VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,

VU l'article R 610-5° du code pénal,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et celle des participants,

**ARRÊTE**

**Article premier** : la circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens rue du Général de Gaulle, entre le rond point du Canik et le rond point de Bad Sooden Allendorf, avec déviation par la rue Guépratte le dimanche 18 septembre 2022 de 09h00 à 12h00.

**Article deux** : le stationnement sera interdit sur la totalité de la place Lyautey le dimanche 18 septembre 2022 de 8h00 à 10h00.

**Article trois** : le stationnement sera interdit sur la totalité de la place Jeanne d'Arc le dimanche 18 septembre 2022 de 10h00 à 13h00.

**Article quatre** : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par les organisateurs.

**Article cinq** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Tribunal Administratif de RENNES (35) dans un délai de 2 mois et sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU.

**Article six** : Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale ainsi que les personnes placées sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 29 aout 2022

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint délégué,  
Louis SALIOU

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la publication le.....  
Fait à Landivisiau le.....  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général  
Matthieu ROBCIS



HOTEL DE VILLE / 49, RUE GEORGES CLEMENCEAU / CS. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr) / Internet : [www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh)